

# Haye (de la)

*Ordonnance de Louis Bechameil de Nointel, intendant de Bretagne, rendue le 23 décembre 1699 recevant Pierre de la Haye et autres opposants à l'exécution du rôle des usurpateurs de noblesse du 2 juin de la même année, et les autorisant à produire les titres par lesquels ils prétendent être maintenus nobles.*

Louis Bechameil, chevalier, marquis de Nointel, conseiller du roy en ses conseils, maître des requetes ordinaire de son hôtel, commissaire departy par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres en Bretagne <sup>1</sup>.

Veux les requetes à nous présentée par Pierre de la Haye, ecuyer, sieur de Plouër, faisant tant pour luy que pour Vincent de la Haye, chanoine de l'eglise cathedrale de Saint Malo, Marie Trublet, veuve de Nicolas de la Haye, et pour feus Charles et Thomas de la Haye, ses freres, par Françoise Boullain, veuve de Jean de la Haye, ecuyer, sieur de la Ville-Jacquin, tant en son nom qu'en qualité de mere de Joseph, Charles et Vincent de la Haye, et par ecuiers Luc et Jullien de la Haye, sieurs de la Villestreux, freres, par lesquelles ils concluent à ce que pour les causes y contenues, il nous plaise en consequence de l'arrest du 31 mars dernier, les recevoir oposants à l'exécution du rolle arresté au Conseil le 2 juin dernier, dans lequel ils se trouvent compris par parité de nom pour chacun 2200 livres, ce faisant leur permettre de produire par devant nous les titres justificatifs de leur noblesse,

Nos ordonnances des 17, 18 et 19 octobre dernier portant que lesdites requetes seroient communiquées à messire Charles de la Cour de Beauval, chargé par Sa Majesté de l'exécution [p. 493] de l'arrest du 26 septembre 1696 concernant la recherche de la noblesse.

Reponses fournies par maître Henry Gras son procureur special en cette province du 18 du present mois.

Veux aussi la declaration du roy dudit jour 4 septembre 1696, l'arrest du Conseil du 31 mars dernier, et les pièces produites par les parties,

Tout considéré.

Nous, commissaire susdit, avons reçu et recevons lesdits de la

1. En marge : *de la Haye*.



Haye (de la)

Haye opposants à l'exécution du rolle arresté au Conseil le 2 juin dernier, en consequence leur avons permis et permettons de produire par devant nous dans quainzaine pour toute prefixions et delay les titres originaux de leur noblesse pour en estre dressé proces-verbal, en prendre communication par ledit sieur de Beauval y fournir de consentement ou contredits dans le temps du reglement, pour le tout à nous raporté estre ordonné ce qu'il apartiendra.

Fait à Rennes le vingt-trois decembre mil six cent quatre-vingt-dix-neuf.

Signé Bechameil. ■